

L'HÉRITAGE HEC MONTRÉAL

Bulletin du programme de dons planifiés
destiné aux diplômés et amis de HEC Montréal

Volume 2, numéro 1



Le don de la famille Guy Martin : promouvoir l'excellence de génération en génération

M. Guy Martin, FCA, est diplômé HEC Montréal 1945. Personnalité mythique du milieu des affaires québécois, M. Martin est l'un des fondateurs de la firme d'experts-comptables Raymond Chabot Martin Paré, maintenant connue sous le nom de Raymond Chabot Grant Thornton.

Il faut dire que ce n'est pas d'hier que le sens des affaires coule dans le sang de la famille Martin, puisque le père de Guy Martin, Joseph, et son grand-père, Lucien, ont fondé l'une des plus importantes boulangeries de Montréal dans les années 1930. D'ailleurs, cet instinct pour les affaires semble vouloir se perpétuer dans la famille de Guy Martin puisque deux de ses fils sont comptables agréés et qu'une de ses filles possède un MBA, tous trois sont diplômés de HEC Montréal.

Toujours aussi fier de continuer à s'associer aux activités de son *alma mater* plus de 60 ans après ses études, Guy Martin cherchait une façon originale d'encourager les professeurs et administrateurs de HEC Montréal à poursuivre leur excellent travail, tout en donnant l'exemple aux autres retraités du milieu des affaires qui désireraient laisser une marque tangible de leur passage à HEC Montréal.

C'est pourquoi, en plus d'effectuer un don de titres, il a créé le *Fonds famille Guy Martin* qui vise à promouvoir l'excellence en aidant des étudiants de milieux défavorisés à obtenir leur diplôme

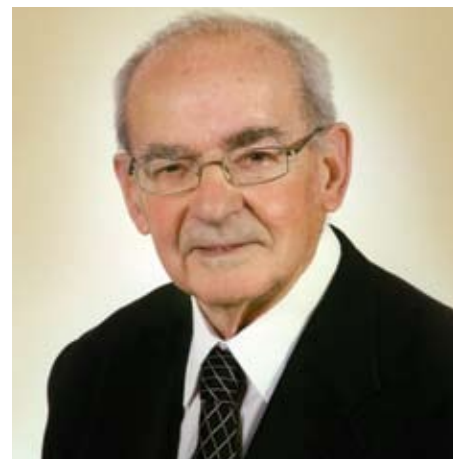
d'études spécialisées en comptabilité publique, menant au titre de comptable agréé.

En guise de témoignage du rôle primordial que HEC Montréal joue pour la prospérité de la société québécoise, le *Fonds famille Guy Martin* veut ainsi briser le mythe que seuls les étudiants fortunés peuvent accéder aux hautes études commerciales, en permettant aux jeunes étudiants les plus prometteurs, quelle que soit leur condition sociale, d'aller au bout de leurs rêves et de réaliser leurs aspirations professionnelles.

En outre, par un geste unique d'amour paternel, Guy Martin a tenu à impliquer activement les membres de sa famille dans la création du fonds afin qu'ils partagent avec lui son ambition d'un Québec toujours plus novateur. La famille de Guy Martin, ce sont donc sept enfants, 19 petits-enfants et une arrière-petite-fille qui continueront de promouvoir l'excellence de génération en génération. Ainsi, tous les descendants de M. Martin auront la chance de constater les effets bénéfiques de ce fonds sur l'avenir économique et social du Québec, et d'être encore plus fiers d'appartenir à cette grande famille québécoise.

À monsieur Guy Martin et à toute sa famille, un immense merci!

Louis Larivière
Directeur du Bureau de développement



Guy Martin
Associé-fondateur
Raymond Chabot Martin Paré

DONATEURS, FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Si vous avez fait un legs testamentaire à la *Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal*, avisez-nous sans plus tarder! Vous pourriez bénéficier dès maintenant des nombreux avantages du Club Héritage et recevoir une invitation pour le prochain événement exclusif aux membres du Club.

LES DONS PLANIFIÉS : UNE FAÇON DURABLE DE TRANSMETTRE VOS VALEURS LES PLUS CHÈRES



Jocelyne Gonthier

Directrice - dons majeurs et planifiés
Bureau de développement, HEC Montréal

Chaque don à HEC Montréal est une prise de position durable en faveur de la qualité de la formation offerte aux gestionnaires et entrepreneurs.

Les valeurs léguées se traduisent par les choses matérielles que nous avons acquises et par cet intangible qui fait de nous une personne qui marquera les gens que nous avons côtoyés toute notre vie.

Quelle que soit l'étape à laquelle vous êtes rendu dans votre vie ou dans votre carrière, nous savons que vous avez à cœur de transmettre vos valeurs et vos aspirations les plus chères aux personnes qui vous entourent. Alors, dans le cadre de votre planification successorale, vous êtes-vous déjà demandé de quoi serait constitué l'héritage que vous pourriez laisser à vos proches : de l'argent, des biens matériels, une maison, un chalet... et vos valeurs morales?

Comme leur nom l'indique et parce qu'ils sont souvent le fruit d'une mûre réflexion, les dons planifiés permettent de léguer plus que de l'argent ou des biens matériels. En effet, en souscrivant à un don planifié, ce sont vos valeurs, vos idées et vos croyances que vous transmettez à votre famille et à vos proches et ce, sans les priver indûment d'une part importante de leur héritage. D'où l'importance de discuter de votre projet de don avec eux, car ils peuvent le faire grandir et même trouver une grande satisfaction d'y être associés. Ainsi, par une discussion franche et ouverte, vos proches seront en mesure de bien comprendre les raisons qui ont motivé votre don et d'apprécier pleinement toute la portée de votre geste envers le développement de HEC Montréal.

Car, n'oubliez pas que chaque don à HEC Montréal a un impact direct sur la formation d'une relève d'affaires compétente et, par le fait même, sur la création de notre richesse collective et la qualité de vie des générations futures. Par un don à HEC Montréal, vous prenez une position durable en faveur de la qualité de la formation offerte aux gestionnaires et aux entrepreneurs et vous laissez une marque indélébile sur les lieux mêmes de l'institution qui vous a formé et que fréquenteront des générations et des générations de gestionnaires émérites, devenant pour eux un modèle et un exemple à suivre.

Pour vos héritiers, au-delà du simple fait de recevoir des legs monétaires ou des biens matériels, le fait de savoir qu'un membre de leur famille a contribué à une cause aussi importante pourra leur apporter un grand sentiment de fierté, tout en les inspirant dans les gestes qu'ils auront à poser tout au long de leur vie. Quel meilleur héritage pourriez-vous rêver pour tous ceux et celles qui vous sont chers ?

En terminant, soyez assuré que mes collègues et moi-même mettrons tout en œuvre afin que votre expérience de don planifié soit à l'image de votre ambition pour l'avenir de HEC Montréal. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous pour discuter de votre projet de don planifié et laisser un héritage dont les retombées rejailliront sur vous et sur vos proches, pour les décennies à venir.

Bonne lecture! ●

CLUB HÉRITAGE HEC MONTRÉAL

Le Club Héritage HEC Montréal vise à souligner la grande générosité et l'apport inestimable de ceux et celles qui contribuent au développement de l'École et des étudiants au moyen d'un don planifié.

En tant que membre du Club Héritage HEC Montréal, vous obtiendrez :

➤ une mention de votre nom sur le site Web de HEC Montréal;

- une mention de votre nom dans le rapport annuel du Bureau de développement et un exemplaire du rapport;
- une épinglette;
- un laissez-passer à vie pour la bibliothèque;
- une invitation aux activités entourant la campagne de financement (lancement et clôture); et

➤ une invitation pour un événement annuel réservé aux membres du Club, incluant une conférence sur un sujet de l'heure en finance ou en planification financière et successorale.

Soulignons que l'anonymat des donateurs est rigoureusement préservé pour ceux et celles qui en font la demande. ●

Le don testamentaire : Est-ce pertinent ?

À son décès, le contribuable canadien est présumé avoir disposé de tous ses biens à la juste valeur marchande. Dépendamment de la nature des biens détenus¹, de l'identité des héritiers² et de l'appréciation ou de l'absence d'appréciation passée de ces biens³, le défunt pourrait devoir payer de l'impôt.

Un cas concret

Voyons maintenant comment cette situation se reflète dans la réalité. On annonce le décès de Line Plante (nom fictif). Madame Plante n'avait plus de conjoint ni d'enfants au moment du décès. Elle avait alors un seul héritier majeur, son neveu. La succession ressemblera à⁴ :

POSSESSIONS DE LA DÉFUNTE	VALEUR MARCHANDE	COÛT FISCAL	IMPÔT AU DÉCÈS
Résidence principale	350 000 \$	100 000 \$	0 \$
Résidence secondaire	300 000 \$	125 000 \$	42 193 \$
REÉR	200 000 \$	S/O	96 440 \$
Portefeuille d'actions (hors-REÉR)	100 000 \$	25 000 \$	18 083 \$
Total	950 000 \$		156 716 \$
SUCCESSION NETTE 793 284 \$			

Afin de respecter une demande exprimée par Mme Plante avant son décès, l'héritier pourrait, une fois la succession nette transférée, effectuer un don de bienfaisance à un organisme dûment enregistré, disons de 100 000 \$. L'héritier pourrait lui-même déduire ce don. Il serait toutefois limité à une déduction maximale de 75% de son revenu net. Si le don devait dépasser cette limite, la partie du don ne pouvant faire l'objet de déduction pourrait être reportée aux cinq années subséquentes. En supposant qu'il puisse déduire ce don en entier, le montant net qu'il lui resterait de la succession, une fois le don effectué, serait de 741 504 \$⁵.

Il n'y a pas de montant minimum requis pour faire un legs testamentaire à HEC Montréal. Tous les dons sont importants et chacun peut contribuer à hauteur de ses moyens.

AIDE-MÉMOIRE TESTAMENTAIRE

Que vous soyez encore jeune ou dans la fleur de l'âge, il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour se doter d'un testament, document essentiel à votre tranquillité d'esprit et à celle de vos proches qui vous permettra notamment de transmettre vos biens aux personnes et aux causes qui vous sont chères.

Alors, si vous envisagez de faire rédiger un premier testament ou de réviser celui que vous avez déjà en votre possession, voici un aide-mémoire qui vous aidera à planifier votre prochaine rencontre avec votre notaire.

1. Révision du testament existant pour pouvoir y apporter les modifications désirées.
2. Révision des polices d'assurance vie pour les désignations de bénéficiaires et les montants appropriés selon les besoins financiers et familiaux.
3. Détermination des legs particuliers (exemple : REÉR, montants d'argent, biens meubles, résidences).
4. Désignation du liquidateur successoral et de ses remplaçants :
 - désignation d'un seul liquidateur;
 - désignation conjointe de liquidateurs.
5. Désignation du légataire universel ou de ses substituts.
6. Désignation du tuteur et de ses remplaçants.
7. Rémunération du liquidateur.
8. Dons planifiés.
9. Révision de sa situation financière auprès du planificateur financier et du courtier d'assurances.
10. Testament fiduciaire vs testament ordinaire.
11. Remise des parts aux légataires pour administration prolongée.
12. Révision de ses dispositions testamentaires de façon périodique de manière à s'adapter aux changements nécessaires.
13. Au besoin, recours aux services professionnels d'un comptable agréé ou d'un fiscaliste pour déterminer les impacts fiscaux découlant de la disposition présumée des biens au décès.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs éléments sont à considérer lorsqu'il est temps d'aller consulter un notaire en vue de faire rédiger un testament. Vous vous assurerez ainsi que vos dernières volontés seront respectées à la lettre, pour le bénéfice de vos proches et des causes qui vous tiennent à cœur.

M^e Josée Fortin, notaire

Le même cas avec une planification testamentaire

Supposons maintenant que Mme Plante avait rédigé un testament et que celui-ci faisait état d'un don du portefeuille d'actions de 100 000 \$ à un organisme de bienfaisance dûment enregistré. Les sommes résiduelles seraient plus élevées, notamment parce que le don des actions en nature aurait pour effet d'éviter l'imposition sur le gain en capital sur ces actions. Dans ce cas, la succession ressemblerait plutôt à :

POSSESSIONS DE LA DÉFUNTE	VALEUR MARCHANDE	COÛT FISCAL	IMPÔT AU DÉCÈS
Résidence principale	350 000 \$	100 000 \$	0 \$
Résidence secondaire	300 000 \$	125 000 \$	42 193 \$
REÉR	200 000 \$	S/O	96 440 \$
Total	850 000 \$		138 633 \$
Don du portefeuille d'actions (hors-REÉR)	100 000 \$	25 000 \$	S/O
Crédit d'impôts sur le don			- 48 220 \$
SUCCESSION NETTE 759 587 \$			

Ainsi, pour un don de même valeur, la succession recevrait 18 083 \$ de plus, tout en s'assurant de profiter immédiatement du crédit pour don (au décès, le crédit d'impôt maximal passe de 75% à 100% du revenu net; tout excédent pourrait être ramené à l'année précédent le décès).

En conclusion

Dans notre exemple, le don testamentaire du portefeuille d'actions minimise le fardeau fiscal de la succession et, en quelque sorte, garantit que les volontés

de la défunte soient respectées. Donc, à la question posée : le don testamentaire est-il pertinent? La réponse est OUI!

Vous remarquerez que cette chronique ne constitue pas une planification financière ou fiscale et que des spécialistes, fiscalistes et/ou notaires, devraient être consultés avant de mettre en œuvre de telles stratégies.

Martin Dupras, a.s.a., Pl.Fin., D.Fisc.
Vice-président
Aon Conseil

¹ Par exemple, la résidence principale sera exemptée d'impôts, pas la résidence secondaire.

² Par exemple, le conjoint ou l'enfant mineur héritant d'un REÉR pourra profiter d'un certain allègement fiscal.

³ Principalement, il s'agit de l'appréciation de certains biens qui sera imposable.

⁴ Le taux marginal d'imposition est supposé être de 48,22%.

⁵ 793 284 \$ - 100 000 \$ + 48 220 \$ (soit le retour d'impôts). On ne tient pas compte du fait qu'une tranche de 200 \$ du don est assujettie à un crédit inférieur.

FORMULES DE LEGS

Différentes formules de legs existent en fonction de la nature et du partage du legs. Nous vous en proposons quelques-unes, à titre d'exemple :

Je lègue, à titre particulier, à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, province de Québec, la somme de _____ (_____ \$) qui lui sera versée par mon liquidateur, sans intérêt, dans l'année de mon décès.

Je lègue à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, province de Québec, _____ % de tous les biens meubles et immeubles qui composeront ma succession.

Je lègue tous mes biens meubles et immeubles aux personnes ci-après mentionnées, que j'institue mes légataires à titre universel, et ce, dans les proportions suivantes, à savoir :

- un tiers (1/3) à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, province de Québec;
- un tiers (1/3) à ...;
- un tiers (1/3) à ...

Je lègue, à titre particulier, à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, province de Québec, _____ actions de la compagnie _____ .

La raison d'être du legs

Dans son testament, le donateur peut préciser à quelle fin HEC Montréal devra utiliser les fonds. Il peut également demander que les fonds soient capitalisés. À titre d'exemple, le donateur pourrait spécifier que la somme léguée serve :

- à créer un fonds de bourses d'études;
- à créer un fonds de dotation portant le nom de _____ pour soutenir la recherche dans un domaine en particulier;
- à enrichir les collections de la bibliothèque.

Nous vous invitons à nous consulter ou à communiquer avec nous pour obtenir une copie du document *Formules de legs et clauses proposées aux fins d'utilisation par les avocats et notaires*. ●

Le don de M. Robert Tozzi : faire une différence pour les générations futures



Robert Tozzi
Associé
Financière Liberté 55

*HEC Montréal m'a aidé
concrètement à définir mes
rêves et façonner mon avenir,
tant sur le plan professionnel
que personnel.*

*Finalement, M. Tozzi,
en donateur d'expérience,
s'est doté de sa propre politique
philanthropique afin de maximiser
la portée de ses dons et faire en
sorte que ceux-ci reflètent
fidèlement ses aspirations.*

Possédant plus d'une quinzaine d'années de pratique comme planificateur financier, Robert Tozzi est associé à la Financière Liberté 55, membre de la Corporation Financière Power. Diplômé en finance de HEC Montréal au début des années 1990, M. Tozzi a notamment été président de l'association étudiante (AEHEC). Dans son cas, dire qu'il y était très impliqué serait peu dire, même que, plus de 15 ans après avoir complété ses études, il éprouve encore un très fort sentiment d'appartenance envers HEC Montréal. Plus encore, M. Tozzi attribue une grande partie de sa réussite professionnelle à la qualité de la formation qu'il a reçue et aux confrères et consoeurs de HEC Montréal qu'il côtoie encore aujourd'hui.

Il faut croire que son passage à HEC Montréal a été des plus marquants, car dès la fin de ses études, et avant même d'amorcer une carrière à succès, M. Tozzi a souscrit une police d'assurance vie comme don planifié en faveur de HEC Montréal, alors qu'il était âgé de 23 ans seulement. « Durant mes trois années d'études, HEC Montréal m'a aidé concrètement à définir mes rêves et façonner mon avenir, tant sur le plan professionnel que personnel. C'est donc tout naturellement que j'ai voulu redonner à mon *alma mater*. »

Dès le début de sa carrière, Robert Tozzi a voulu sensibiliser ses clients et collègues à l'importance de poser de tels gestes, petits ou grands, qui peuvent avoir une incidence inestimable pour le développement de la connaissance et la qualité de la formation offerte aux gestionnaires et entrepreneurs. Selon M. Tozzi, faire un don à HEC Montréal assure la continuité de la notoriété du diplôme. Le don planifié par l'assurance vie est l'un des meilleurs moyens de faire une différence significative pour les générations futures, sans mettre en péril sa sécurité financière ou compromettre son style de vie d'aujourd'hui. D'ailleurs,

toujours selon M. Tozzi, il y a tellement de façons différentes d'effectuer un don planifié que HEC Montréal peut vous aider à trouver celle qui vous convient le mieux, selon l'étape où vous êtes rendu dans votre carrière, votre situation financière ou vos ambitions philanthropiques.

En outre, Robert Tozzi rappelle que l'ambition d'améliorer la prospérité du Québec et la compétitivité de nos entreprises est un projet à long terme qui peut s'échelonner sur plusieurs années : « Dans la définition de leurs ambitions philanthropiques, les gens pourraient planifier de donner à différentes grandes étapes de leur vie. Ainsi, que ce soit à l'obtention de leur premier emploi, à la concrétisation d'un bon coup en affaires (promotion, vente d'entreprise, signature d'une affaire importante, etc.), lorsque leurs enfants quittent le nid familial ou à leur retraite, chaque étape marquante de leur vie serait immortalisée par un geste de reconnaissance envers la source de leur réussite professionnelle, HEC Montréal. Voilà pour moi une façon originale d'apprécier encore davantage les événements heureux et qui est très forte de sens, car rien n'arrive pour rien. »

Finalement, M. Tozzi, en donateur d'expérience, s'est doté de sa propre politique philanthropique afin de maximiser la portée de ses dons et faire en sorte que ceux-ci reflètent fidèlement ses aspirations. C'est pourquoi il a choisi de donner spécifiquement à la santé et à l'éducation, les deux conditions essentielles selon lui pour mener une vie bien remplie et pouvoir concrétiser tous ses rêves. « Une fois que l'on a la santé et que l'on possède l'une des meilleures formations qui soit, plus rien ne peut nous empêcher de réussir. Notre ambition et notre imagination deviennent alors les seules limites vers l'atteinte du succès », de conclure Robert Tozzi. ●

Merci à nos donateurs

Au cours des dernières semaines, trois événements majeurs de la vie de l'École nous ont donné l'occasion de mettre en relief à la fois l'excellence de nos étudiants et la générosité de nos donateurs.

Parmi ces derniers, des membres du Club Héritage étaient présents aux remises de bourses d'excellence. Soulignons d'abord la grande complicité de M. Bertrand Duchesne, fils de M. Benoit Duchesne, ancien professeur de l'École décédé en 1989. M. Bertrand Duchesne perpétue la volonté de son père de stimuler la recherche et le développement dans le domaine de la créativité et de l'innovation dans les organisations en remettant des bourses à des étudiants de 2^e et de 3^e cycles et en participant au jury. Voilà plus de 10 ans que la succession de M. Benoit Duchesne appuie le travail de nos étudiants grâce à un legs à HEC Montréal.

Un tout nouveau membre du Club Héritage, M. Jean Rastoul, encourage de son côté des étudiants du 1^{er} cycle, originaires de régions éloignées, à poursuivre des études à HEC Montréal. Les régions visées par son programme de bourses sont le Saguenay – Lac Saint-Jean, l'Abitibi, le Bas Saint-Laurent, la Côte-Nord et la Gaspésie.

La soirée Reconnaissance du 29 avril dernier, sous la présidence d'honneur de Mme Hélène Desmarais, nous a permis de rencontrer et de remercier de vive voix les grands donateurs de l'École réunis sous le Club Leadership, dont certains sont également membres du Club Héritage soit pour avoir prévu un legs dans leur testament

ou le don d'une assurance-vie. Mentionnons en particulier M. Aimé Quintal, diplômé de HEC Montréal depuis 1955, Mme Denyse L. Dagenais, qui a été professeur au Service de l'enseignement de la finance à HEC Montréal pendant de nombreuses années, ainsi que Mme June Hébert, qui a été directrice du Service de placement dans les années 80.



Charles-Etienne Daoust, Marcos Pereira Fernandes de Barros, Julie Chapdeleine et Gabrielle Juneau recevant leur bourse de Bertrand Duchesne (à droite) en présence de François Bellavance, directeur des programmes de M. Sc. et de Ph. D., le 16 avril dernier.

Soulignons que Mmes Hébert et Dagenais, de même que MM. Duchesne, Rastoul et Quintal, participent activement à la vie de HEC Montréal en s'impliquant dans différents programmes de bourses. Ainsi, non seulement souhaitent-ils prolonger leur collaboration à la mission de l'École par un don planifié, mais ils voient déjà les fruits de leur contribution, dès maintenant.



M. Jean Rastoul (à gauche) a remis sa toute première bourse à Olivier Dumas-Lapointe, originaire du Saguenay, en compagnie de Federico Pasin, directeur du programme de B.A.A., le 9 avril 2008.



M. Aimé Quintal en conversation avec Mme Hélène Desmarais, présidente du conseil de HEC Montréal, lors de la soirée Reconnaissance du 29 avril 2008.



Mme June Hébert (à gauche) et Mme Denyse L. Dagenais recevant leur plaquette de reconnaissance du Club Leadership, le 29 avril dernier.

HEC MONTRÉAL

Rédaction : ATYPIC

L'Héritage HEC Montréal est publié par le Bureau de développement de HEC Montréal, trois fois par année. Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte. Pour obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires, veuillez communiquer avec **Ginette Larose** au **514 340-6081** ou par courriel à **ginette.larose@hec.ca**.

BUREAU DE DÉVELOPPEMENT

HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
Téléphone : **514 340-6896**
www.hec.ca

Jocelyne Gonthier

Directrice des dons majeurs et planifiés
514 340-6958

Carole Fortin

Responsable des dons planifiés
514 340-6332